



Commission des Forêts d'Afrique Centrale
COMIFAC

Tri-nationale Dja Odzala Minkebe (TRIDOM) Cameroun – Congo – Gabon

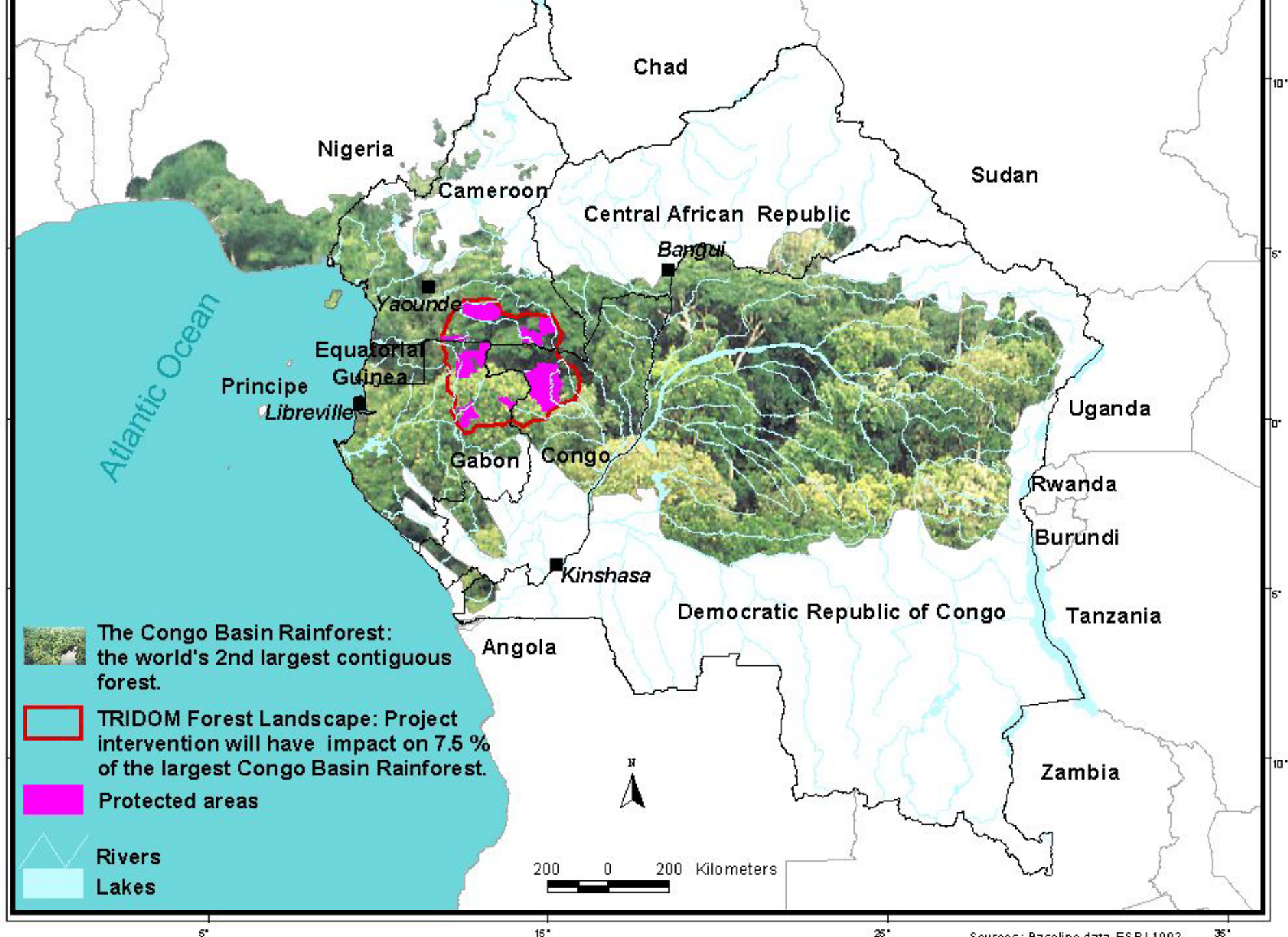
Description sommaire

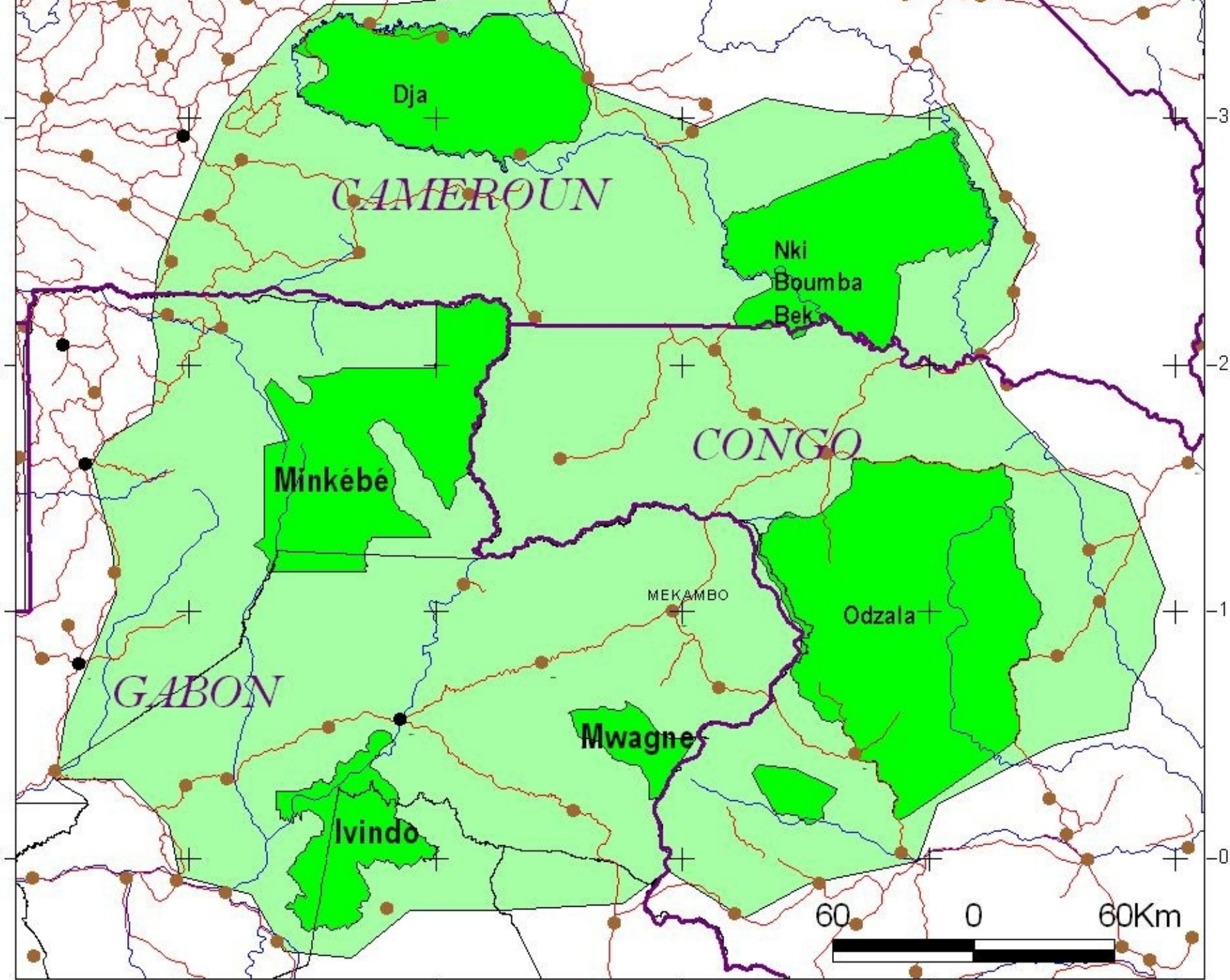
Historique

Etapas suivantes

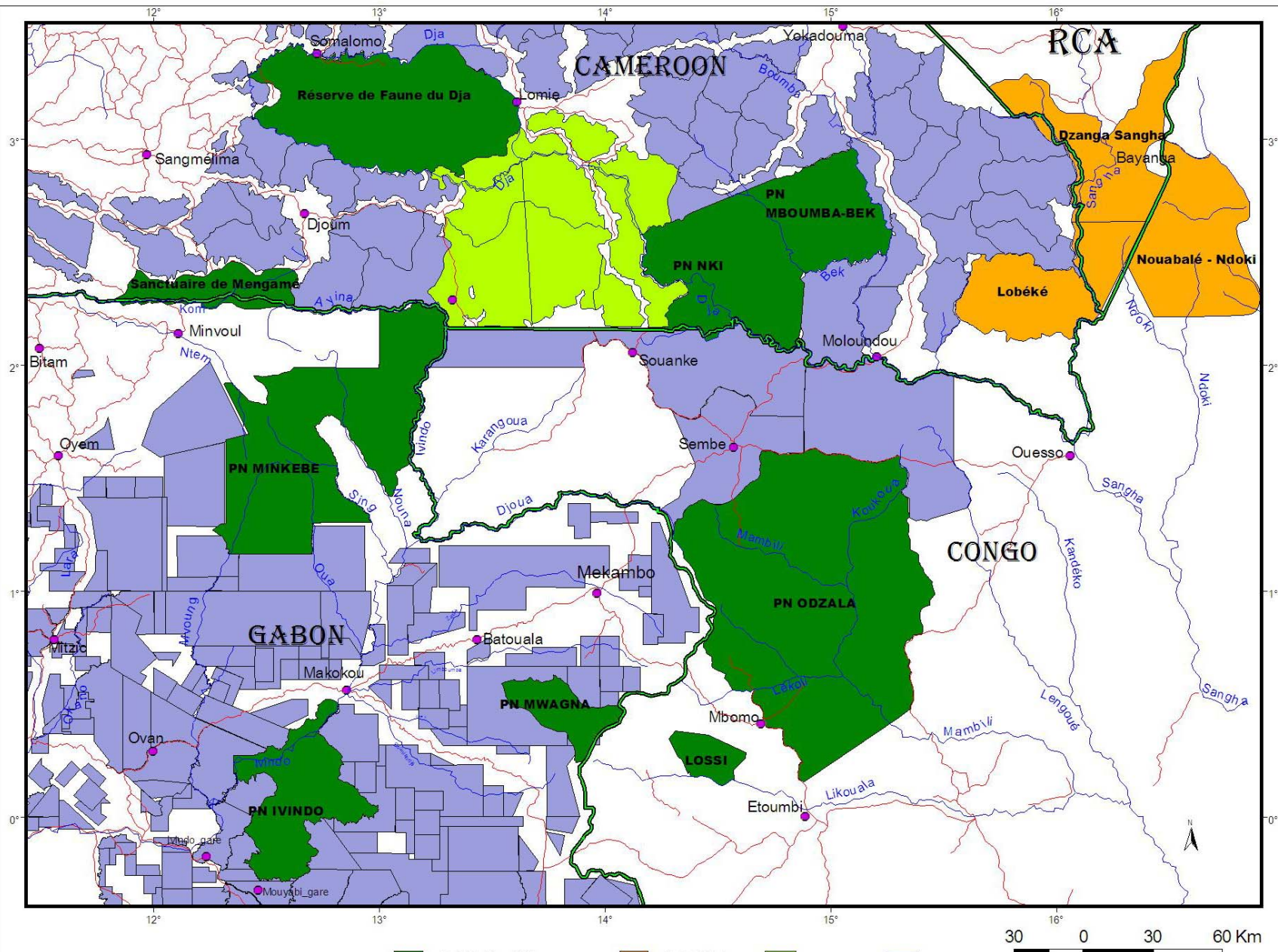
La TRIDOM

- Zone clé pour la conservation de la biodiversité du Bassin du Congo
 - Pour la grande faune
 - Zones « intactes » au milieu des grands blocs forestiers
- 140,000 km²
- 7,5% du Bassin du Congo
- 9 aires protégées: → 25% de la TRIDOM
 - Dja, Nki, Boumba-Bek, Mengame
 - Odzala-Kokoua, Lossi
 - Minkebe, Ivindo, Mwagne
- Concessions forestières:
 - environ 55% en concessions d'exploitation (divers titres)
 - Environ 6% en concessions de conservation (Ngoïla-Mintom)
 - Environ 14% au statut non défini
- Gisements miniers
 - Belinga (Fer)
 - Lomié (GEOVIC)
- Environ 200 000 personnes vivent dans les villages et les petites villes
- Dépendance de la forêt (faune, produits forestiers non-ligneux, exploitation forestière, ...)





TRI-NATIONALE DJA - ODZALA - MINKEBE



La TRIDOM

une mise en place progressive

1989

Identification des sites critiques (UE/UICN)

Cameroun	Congo	Gabon
<i>Dja</i>	<i>Odzala</i>	<i>Minkébé</i>
<i>Nki</i>	<i>Mt Nabemba – Garabinzam</i>	<i>Djoua</i>
<i>Boumba-Bek</i>		<i>Belinga</i>
		<i>Mingouli</i>

1992

Les Etats + UE

→ ECOFAC

- Réserve du Dja au Cameroun
- Parc National d'Odzala au Congo

1995-2005

→ Classement de nouvelles
aires protégées

- Lobéké, Nki, Boumba-Bek
- Elargissement d'Odzala, Lossi
- Minkébé, Mwagné, Ivindo

1990-2000

Émergence d'une approche intégrée

- Vision écorégionale
- 'Landscape Management' = gérer de larges zones forestières cohérentes
- Gestion particulière des zones tampons
- Favoriser la connectivité biologique
- Réseaux des aires protégées (RAPAC)
- Zonage forestier (Cameroun): forêts permanentes et forêts non permanentes

Constat

- Les aires protégées de la TRIDOM sont reliées par une forêt permanente en bon état écologique et avec une faible densité humaine

La TRIDOM

Reconnue officiellement

- Site transfrontalier prioritaire du plan de convergence de la COMIFAC (2001)
- Accord de Coopération signé en 2005 à Brazzaville lors du dernier Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur les Forêts.

La TRIDOM

article 1 de l'accord

- Les Etats Parties s'engagent à coopérer, à mettre en place et à gérer en partenariat , le complexe transfrontalier d'aires protégées dit Dja-Odzala-Minkébé, en abrégé TRIDOM et son interzone dans le but de promouvoir la conservation, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et le développement durable au profit des communautés locales en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Trois organes pour gérer la TRIDOM

- Comité Tri-national de Supervision et d'Arbitrage (CTSA)
- Comité tri-national de Suivi (CTS)
- Comité tri-national de Planification et d'Exécution (CTPE)

TRIDOM

Prochaines étapes

- Organiser un premier CTPE du TRIDOM
- Planifier le zonage forestier du TRIDOM
- Préparer un plan directeur
- Préparer un plan de financement